



Formation Distillation à la vapeur d'eau et Alambic à colonne

Les mercredi 9 et jeudi 10 Février 2022 à Sapois (88)

Objectifs pédagogiques

Acquérir les savoirs théoriques et les savoir-faire pratiques permettant de réaliser une récolte adéquate et une distillation à vapeur d'eau dans un alambic à colonne en cuivre - Appréhender au mieux le choix de l'alambic en fonction de son projet.

Public visé

Producteurs.trices de PPAM installés.es ou en cours d'installation, prioritairement du massif Jura-Vosges, mais ouvert aux régions voisines.

Prérequis : Aucun.

Intervenant : Micias Saillard, producteur-distillateur SIMPLES et formateur en distillation.

Lieu, Dates et Horaires

Les 9 et 10 Février de 9h à 17h

Chez Laurent Haltel, Chemin du Pré du lait, 88120 SAPOIS

Déroulé

Jour 1

Présentation des différents types d'alambic existants - Introduction et principe de la distillation à la vapeur d'eau - Quelles plantes distiller ? A quel stade de cueillette ou de récolte ? Comment stocker avant distillation - Présentation et fonctionnement des différentes parties de l'alambic à colonne en cuivre - Les durées d'une distillation - Matériel annexe nécessaire - Que faire une fois la distillation finie ? - Savoir choisir le moment adéquat de récolte pour la distillation de la plante

Jour 2

Réalisation d'une distillation complète de plantes dans l'alambic afin d'obtenir hydrolat et huile essentielle (remplissage de l'alambic avec les plantes, mise en chauffe, gestion de la chauffe et précautions à respecter au cours de la distillation, contrôle de la distillation, récolte du distillat, séparation des différents fluides (hydrolat et huile essentielle)) - Description et analyse des résultats

Méthodes pédagogiques : Cours en face à face avec Schéma – Questions/Réponses - Visite d'un labo et présentation du matériel – Réalisation d'une distillation complète **Moyens matériels** : Paper-board, alambic(s), Verrerie, balances, Plantes à distiller, laboratoire de distillation de Laurent Haltel, producteur-distillateur SIMPLES

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 2 jours, 14h00

Date limite d'inscription 31/01/2022
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(350€)

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 70€

Autres publics : 150€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Merci d'apporter de quoi partager un repas le midi.

Hébergement Pas d'hébergement organisé pour le groupe. Quelques places chez Laurent Haltel. Si besoin, merci de contacter Karelle Arnould au 06 89 98 12 75 ou arnould.karelle@gmail.com.

Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou secretariat@syndicat-simples.org

Animatrice de la formation sur place :

Karelle Arnould 06 89 98 12 75 ou arnould.karelle@gmail.com.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



Bulletin d'inscription

Formation : Distillation à la vapeur d'eau et alambic à colonnes

Les 9 et 10 Février 2022 à Sapois (88)

A retourner par courrier avant le 31 Janvier à Karelle Arnoult, référente formation SIMPLES du massif Jura-Vosges : 4 rue de l'église, 54118 MOYEN

Les demandes **COMPLETES** seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 70 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **150 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :